

Station de production AEP les Ouches

Procédure à suivre en cas de rupture d'alimentation de l'usine d'eau potable les Ouches

- Si coupure estimée à moins d'1.5 jours (réparation possible, problème mécanique...) la capacité des réservoirs est suffisante pour assurer l'alimentation des abonnés.

Cependant, pour plus de sécurité, la campagne de Château du Loir sera basculée sur les Eaux de Bercé. (Fermeture de la station de reprise, du réservoir, et ouverture de la connexion avec les eaux de Bercé. (Appeler M. VERITE).

Attention : un réservoir ne doit jamais se vider complètement. Impérativement le fermer en niveau très bas.

- Si coupure prévue supérieure à 1,5 jours la capacité des réservoirs ne sera pas suffisante.

Appeler l'Agence Régionale de Santé afin d'expliquer les raisons de la rupture d'eau et de suivre les consignes de communication vers la population.

Prévenir l'Hôpital de Château du Loir (voir numéro d'astreinte).

Communication vers les abonnés par voie de presse, radio, police municipale et panneaux d'affichage. (Voir Direction Mairie et service Communication)

Il sera nécessaire de rationaliser la distribution par des plages d'alimentation. Par exemple de 18h à 20h. (Prévoir rechloration sur réservoir).

Pour ce faire les réservoirs devront être fermés et ouvert sur ces plages de distribution.

La campagne de Château du Loir sera basculé sur les Eaux de Bercé (Fermeture de la station de reprise, du réservoir, et ouverture de la connexion avec les eaux de Bercé. (Appeler M. VERITE).)

La partie Nord de Château du Loir pourra éventuellement être alimentée par la connexion avec le syndicat des eaux de Mayet (**en hivers**).

Suivant l'évolution de la capacité de distribution, il sera peut-être nécessaire de mettre en place une distribution massive de bouteille d'eau (voir centre Leclerc ou distributeur Cristaline).

Station de production AEP les Ouches

Procédure à suivre en cas de dysfonctionnement mécanique de l'installation AEP

Coupure électrique

Si cela se cantonne à la station de production d'eau. Vérifier le disjoncteur situé à droite de l'automate. Si celui-ci est disjoncté, le réenclencher et remettre l'installation en marche forcé (pompe de reprise sur marche). Ne pas faire plus de trois essais. Si celui-ci disjoncte de nouveau appeler le Responsable de Service pour diagnostic plus approfondi. Les agents non habilité BS BE manœuvre ne doivent pas intervenir dans l'armoire électrique.

Une intervention d'un électromécanicien SAUR sera déclenchée.

Si l'ensemble du site n'a plus de courant électrique il est nécessaire d'appeler le numéro d'urgence ERDF. 09.72.67.50.72

Si le temps de coupure ne permet pas de réalimenter les réservoirs et comme la station ne dispose pas d'un groupe électrogène de secours, il faudra dans un premier temps :

- Contacter SAUR pour voir la disponibilité d'un groupe de secours. Cependant, si coupures sur différents sites exploités par SAUR nous ne serons pas prioritaire.
- Dans ce cas suivre la procédure en cas de rupture d'alimentation de la station.

Problèmes et dysfonctionnements électromécanique/moteur/vanne

Lorsque la supervision génère un défaut de process (généralement défaut de vannes), il est nécessaire dans un premier temps de réarmer l'automate. Cela suffit parfois à relancer la production.

Lorsque l'automate a été réarmé, il est nécessaire de suivre le bon fonctionnement de l'installation pendant le quart d'heure qui suit. Noter le nom du défaut sur le carnet afin de voir les récurrences.

Si l'installation ne redémarre pas et qu'il y a de nouveau génération d'un défaut, voir avec le responsable de Service pour diagnostic plus approfondie, il faudra déclencher l'intervention d'un électromécanicien SAUR.

Forage F4 hors service

Si incapacité de remettre l'ouvrage en service, il sera nécessaire de remettre en marche le forage F2.

Il faudra appeler l'Agence Régionale de Santé afin de faire réaliser des analyses en urgence sur le forage F2 pour autorisation de distribution.

Il faudra appeler SAUR pour mise en service de la pompe du forage de secours. (Branchement à la place d'une exhaure actuelle).

Station de production AEP les Ouches

Procédure à suivre en cas d'alerte d'inondation sur le site.

Inondation

La station étant en zone inondable, si alerte inondation et/ou que le niveau du ruisseau devient haut, il est nécessaire de fermer le trop-plein de la bêche eau filtrée.

Si début d'inondation sur l'emprise de terrain, un agent sera réquisitionnée pour suivre l'évolution du niveau du cours d'eau et arrêter la station de production dès que le niveau de l'eau arrivera en pieds de mur de l'atelier.

En cas d'inondation de la station liée à un évènement soudain, un capteur au pied de l'armoire de l'automate va couper l'installation.

En cas d'introduction d'eau dans les bâches eau traitée et eau filtrée il ne faut surtout pas relancer la production. Un nettoyage/désinfection de bêche sera nécessaire.

Pollution accidentelle sur le site de la station de pompage.

En cas d'éventuelle pollution (hydrocarbure...) dans l'enceinte de la station de production il sera nécessaire d'arrêter la production pour vérifier que les bâches ne soient pas contaminées. En cas de contamination il sera nécessaire de procéder à un nettoyage/désinfection.

Intrusion sur site

Les sites sont protégés par des alarmes anti intrusion (sauf Montabon et Vouvray sur Loir) gérées par NEXSECUR.

En cas d'appel de NEXSECUR pour un déclenchement d'alarme :

- Se rendre sur site pour vérification des installations.
- Si nécessité appeler la police municipale.

S'il y a eu intrusion dans un locale eau potable (station de production, réservoir) il sera nécessaire d'isoler l'ouvrage (fermeture sur réseau, arrêt de la station), afin de programmer un nettoyage désinfection de celui-ci.

Intervention de personnes extérieures au service

Pour toute intervention d'une personne extérieure au service, **la présence d'un agent du service des Eaux est obligatoire.**

Liste des personnes susceptible d'intervenir sur site (hors agents du service):

Station de production :

- ARS
- Laboratoire INOVALYS,
- Entreprise exécutante de travaux (SAUR, ANGEARD, O2TM, ERDF ...)
- O2PA (nettoyage/désinfection)
- Livreur bouteille de Chlore
- ERDF

Réservoirs :

- ARS
- Laboratoire INOVALYS,
- Entreprise exécutante de travaux (SAUR, ANGEARD, ERDF, ...)
- O2PA (nettoyage/désinfection)
- Direction générale des Route (réservoirs des Fromentinière)
- Pole sécurité ERDF (réservoir des Fromentinière)
- Bouygues Telecom (réservoir du Point du Jour)

Station de reprise Montabon

Procédure à suivre en cas de dysfonctionnement mécanique de l'installation.

La station de reprise de Montabon permet de donner de la pression sur la partie haute de Montabon. Sans la surpression, il n'y a qu'1.5 bar de pression sur le réseau. Il n'y a pas d'urgence absolue car les abonnés sont toujours alimentés. Si le défaut est signalé en pleine nuit attendre le lendemain matin pour un diagnostic approfondi.

Si coupure électrique générale du site

Vérifier le disjoncteur situé à droite de la porte d'entrée. Si celui-ci est disjoncté, le réenclencher et remettre l'installation en marche forcé. Ne pas faire plus de trois essais. Si celui-ci disjoncte de nouveau appeler le Responsable de Service pour diagnostic plus approfondi. Les agents non habilité BS BE manœuvre ne doivent pas intervenir dans l'armoire électrique.

Si nécessaire une intervention d'un électromécanicien SAUR sera déclenchée.

Il sera peut être nécessaire d'appeler le numéro d'urgence ERDF. 09.72.67.50.72

Station de reprise Berthier

La station de reprise Berthier permet d'alimenter le réservoir des Fromentinières qui distribue la campagne de Château du Loir et de Vouvray sur Loir.

Si un défaut apparaît, il n'y a pas d'urgence si le niveau du réservoir des Fromentinières est normal.

Si niveau bas, il sera nécessaire de fermer la station de reprise, le réservoir, et d'ouvrir la connexion avec les eaux de Bercé. Appeler M. VERITE.

Suivant le défaut, il sera peut être nécessaire de faire intervenir une entreprise (SAUR).

Pollution sur la ressource

S'il s'avérait qu'il y ait une pollution sur la ressource, il est nécessaire de suivre les consignes données par l'Agence Régionale de Santé.

Il pourrait être mis en place une distribution de bouteille d'eau aux abonnés pour la boisson et les préparations alimentaires. La distribution réseau serait toujours présente pour les sanitaires, ...

Si la pollution est localisée sur le Forage de Château du Loir. Les abonnés de la campagne de Château du Loir et de Vouvray sur Loir pourraient être alimenté par la connexion avec les eaux de Bercé.

S'il s'avère que se soient une pollution de nappe généralisée les forages des eaux de Bercé et de Mayet seront probablement contaminés (cénomaniens captifs).

Gestion des non-conformités

De façon générale, lorsqu'une non-conformité est décelée dans les analyses, prévoir une action corrective et un recontrôle derrière.

Bactéριο

Si analyse non conforme en bactério, il est nécessaire d'augmenter la chloration à l'usine 0.4 à 0.5 g/l. Si le point de contrôle se situe notamment sur la campagne de Château du Loir, ou sur les communes de Montabon et de Vouvray sur Loir il sera nécessaire de rechloration au niveau des réservoirs. (Voir fiche de procédure avec utilisation des berlingots de javel)

Prévenir l'Agence Régionale de Santé pour planifier en recontrôle

Turbidité / Fer

Si analyse non conforme, vérifier le fonctionnement de la station de production (analyse en sortie de station et de filtre). Attention au lavage de filtre.

Sur réseau prévoir purge sur le secteur concerné.

Prévenir l'Agence Régionale de Santé pour planifier un recontrôle.

Plomb

Si dépassement de la norme en plomb (10 µg/l) vérifier la nature du branchement public et privé. Si les matériaux ne sont pas du plomb, prévoir un recontrôle.

Si le branchement est en plomb prévoir sa suppression.

Avertir l'Agence Régionale de Santé lorsque le branchement est remplacé.

Chlorure de Vinyle

Si dépassement en CVM sur les conduites PVC posées avant 1980 en campagne prévoir la mise en place de purges automatiques (ou manuelles). Quand la purge est en place prévoir un auto contrôle.

Numéro d'urgence Eau potable

ERDF : **09.72.67.50.72**

ARS : 02.44.81.30.34 ou 37 ou 36

SAUR :

- Ordonnanceur M. GAUDICHAU : 0249166007 ou 06.60.11.77.04
- Electro M. DEJESUS : 06.60.21.33.03
- Chimiste M LELY : 06.73.07.27.11
- M. BAGOT : 06.66.44.33.80
- Urgence 24/24 : 06.73.07.27.11

Elu : HARDOUIN Michel : 06.73.14.53.58

Mairie de Montabon : 02.43.44.07.17

Employé de Montabon : 06.76.28.36.46

Mairie de Vouvray sur Loir : 02.43.44.14.15

Employé de Vouvray sur Loir : 06.35.91.10.74

CISSE Emmanuel (forage, pompe) : 06.03.85.07.57

Astreinte Pilote Service technique : 06.37.61.60.97

Astreinte Police : 07.85.03.35.56

Astreinte Hôpital : 06.08.81.88.60 et 06.07.38.61.22

2OPA (désinfection/nettoyage) : 06.04.52.11.94

Eau de Mayet : Eric 06.82.93.54.72 Guillaume 06.80.25.34.14

Eau de Bercé : 02.43.44.63.86